



Des millions de foyers français mis en danger

COMMUNIQUE NATIONAL

Lors du remplacement des compteurs électriques par des capteurs-compteurs connectés de type "LINKY", **ENEDIS SA a ignoré l'article 9 de la norme NF C 14-100 relative aux installations de branchement à basse tension**, le "LINKY" étant installé directement sur un panneau de bois, sans panneau de contrôle ininflammable (platine et fond de panneau). **Cette situation concerne une partie des millions de foyers français équipés, dont le LINKY est situé à l'intérieur de l'habitation.**

Cela signifie que des "LINKY" ont été posés par ENEDIS SA et ses sous-traitants directement sur des panneaux de bois en violation des règles en vigueur. **La responsabilité d'ENEDIS SA, pourra être recherchée en cas d'incendies consécutifs à ces installations.**

Le Tribunal judiciaire de Nanterre vient, dans une décision du 24 mars 2023 (N° 20/02376), de condamner ENEDIS SA sous astreinte de 100 euros par jour de retard, au profit d'une requérante, à régulariser l'installation du "LINKY".

Les normes applicables, particulièrement en matière électrique, **sont notamment censées garantir à chaque foyer une sécurité maximum de son installation. Il est par conséquent essentiel qu'elles soient strictement respectées par les installateurs et les donneurs d'ordre, a fortiori lorsque ce dernier est une entreprise de la taille d'ENEDIS SA**, qui ne peut ignorer les textes réglementaires qui sont au fondement de son activité.

Les millions de foyers français mis en danger par ces pratiques inqualifiables, doivent aujourd'hui exiger d'ENEDIS SA la mise aux normes de leur installation. Nous les y encourageons et nous mettons à leur disposition le modèle de lettre joint.

Liste des collectifs et associations

Association nationale Robin des Toits

Bugey AvenirEnergies (01)

Stop Linky 5G Drôme-Ardèche (07-26)

Collectif Vallon (12)

A nos Ondes ! Pays Salonais (13)

Ond'ic (Pordic, 22)

Non au Linky Savès Louge Volvestre (31)

Stop Linky/5G Auzielle (31)

ARTIC 33 (association de résistance aux technologies intrusives communicantes)

Stop Linky Bordeaux métropole (33)

Stop Linky Gazpar 5g d'Artigues près Bordeaux (33)

Stop Linky Gazpar et 5G de la Gironde (33)

Stop-Linky Sud-Gironde (33)

Stop Linky Languedoc Roussillon (34)

Stop Linky Poligné (35)

Stop Linky 5G Loire (42)

Stop Linky 43 MVR

Nantes1 anti-Linky 5G (44)

Non linky Saint Caprais (46)

Stop Linky PAM (54)

Stop Linky 5G 54

ACCAD (59-62)

Stop Linky et 5G du Pays de Condé (59)

ACE Action Citoyenne Environnementale Hendaye (64)

CALA Anti-Linky d'Anglet (64)

Salies sans Linky (64)

Stop Compteur 64

Solidarité Gerdoise Stop-Linky/5G (65)

Citoyens Communicants 66

Stop linky 5G Labaroche (68)

Stop Linky Saint Pierre la Palud (69)

ACCU 71

Collectif citoyen du Bd Soult Paris 12° (75)

Linky non merci ! Paris-Sud (75)

SCALP - Solidarité et Coordination Anti Linky Paris-Ile de France

Stop Linky Grand Paris (75)

Stop Linky Var Ouest (83)

Collectif 84160

Salies sans Linky (84)

Stop Linky Comtat Ventoux (84)

Stop Linky La Roche-sur-Yon (85)

Stop Linky des Olonnes (85)

Stop Linky-5G 88

Antilinky et Anti-5G de Noisy-le-Sec (93)

Bondy Ecologie (93)

Ondes Saint-Ouen (95)

Exemple de lettre à adresser à Enedis pour la mise en conformité (proposé par Robin des toits)

Mme ou M. ...

Adresse (à actualiser si nécessaire auprès de votre fournisseur d'énergie)

ENEDIS SA
Mme/Mr Le Responsable Légal
34, Place des Corolles
Tour Enedis
92079 LA DEFENSE

A ..., le ...

Objet : respect de la réglementation en vigueur (mise en conformité d'installation électrique)

Lettre envoyée en Recommandé avec Accusé de Réception n°

Madame, Monsieur,

Je suis titulaire d'un contrat de fourniture d'électricité chez ... (nom du fournisseur d'énergie) ; mon n° de client est : ... pour le logement situé ... (adresse personnelle).

Dans le cadre de mon abonnement, a été installé à mon domicile un appareil « LINKY » dont voici les références :

- n° PDL (Point de Livraison) : ... ou n° PNR (Point de Référence des Mesures) : ...
- n° de série : ...

Les photographies jointes attestent que celui-ci n'est pas installé sur un panneau de contrôle d'un modèle agréé mais sur un panneau de bois en dehors d'un coffret, en méconnaissance de la norme NF C 14-100 relative aux installations de branchement à basse tension.

Le Tribunal judiciaire de Nanterre (TJ Nanterre, 24 mars 2023, RG n°20/02376) a jugé une telle installation irrégulière : extraits

« L'article 9 de la norme sus-visée prévoit que les appareils de contrôle et de commande sont placés :

- sur un panneau de contrôle pour les branchements à puissance limitée de type 1,
- en coffret pour les branchements à puissance limitée de type 2.

Il précise que le panneau de contrôle doit être d'un modèle agréé par le gestionnaire du réseau de distribution et comporter un fond s'il est installé en dehors d'un coffret. Il prohibe « l'installation de panneaux de bois en dehors d'un coffret ».

La photographie de l'ensemble du compteur LINKY installé au profit de Madame XXX prouve qu'il a été posé directement sur un panneau en bois et qu'il est dépourvu de panneau de contrôle (platine + fond de panneau). En l'absence de développements techniques sur ce point il sera considéré que ce branchement est un branchement à puissance limitée de type 1.

Dans ce cas si la norme susvisée n'impose pas le remplacement des panneaux en bois existants (elle prohibe simplement l'utilisation de nouveaux panneaux en bois) elle prévoit néanmoins la pose d'un panneau de contrôle d'un modèle agréé (cf fiche n°15 du comité SéQuélec).

La S.A. ENEDIS a ainsi engagé sa responsabilité quasi-délictuelle à l'égard de Madame XXX en ne respectant pas la norme NF C14-100 relative aux installations de branchement à basse tension. Elle sera donc condamnée sous astreinte à installer un panneau de contrôle. »

L'installation référencée ci-dessus porte atteinte à ma sécurité et à celle de mes biens.

Par la présente, je vous mets donc en demeure de poser ou faire poser, conformément aux normes en vigueur, un panneau de contrôle (platine et fond de panneau) d'un modèle agréé, dans un délai maximal de deux mois à compter de la réception de ce courrier.

Attestant mes propos, vous trouverez ci-joint :

- la photocopie de ma dernière facture.
- ... (nombre) photographies de cette installation non conforme
- et/ou un constat d'huissier (références) ...

(Les photographies comme le constat d'huissier doivent faire nettement apparaître le panneau de bois, le n° de série du compteur -visible en haut à droite du LINKY- et idéalement, l'affichage du n° PDL ou n° PRM -14 chiffres- visible sur l'écran de votre LINKY, en faisant défiler les informations grâce aux flèches)

J'adresse copie de ce courrier au maire de ma commune (une de ses responsabilités étant de veiller à la sécurité des personnes et des biens, de prévenir un risque avéré de propagation d'incendie ou de choc électrique) ainsi qu'à ma compagnie d'assurances (pour, selon nécessités, recherche de responsabilités).

A défaut de réponse de votre part, je serais contraint de saisir le tribunal compétent pour rechercher votre responsabilité et obtenir la mise en sécurité de mon installation.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Responsable Légal d'ENEDIS SA, l'expression de mes salutations distinguées.

Mme/ M. ...